



**Jour
J-12**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

19/12/2019

Routes, Éducation nationale, nominations...

**Voici les grandes décisions
de Yamoussoukro**



Le Conseil des ministres de Yamoussoukro a pris plusieurs mesures individuelles et

Routes, Éducation nationale, nominations...

Voici les grandes décisions de Yamoussoukro

Le Chef de l'État a présidé, hier, un Conseil des ministres dans la capitale politique. De nombreuses décisions pour améliorer le quotidien des Ivoiriens ont été prises.

Mesures concrètes pour pousser le développement et améliorer la vie des Ivoiriens et de tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire. Vaste mouvement préfectoral. Nominations au sein des forces de sécurité et de défense. Voilà résumé le Conseil des ministres d'hier qui s'est tenu dans la salle Alabo de l'hôtel Président, à Yamoussoukro. L'année 2020 sera comme 2019 qui s'achève dans quelques jours. Elle sera marquée par de nombreuses actions sociales visant à améliorer profondément la vie des populations. Hier, à Yamoussoukro, on a appris qu'en matière d'infrastructures routières, le boulevard Latrille à Cocody sera prolongé. "Le Conseil a adopté un décret portant déclaration d'utilité publique des périmètres mis en réserve du projet de prolongement du boulevard Latrille (carrefour Petro-Ivoire-Chu d'Angré, y compris la route carrefour Angré-route d'Alépé-prolongement du boulevard des 7e et 8e Tranches). Ce projet permettra d'allonger la route urbaine dénommée boulevard Latrille, à partir du carrefour Petro-Ivoire jusqu'au Chu d'Angré, en 2x2 voies avec un terre-plein central de cinq mètres en moyenne, pour une longueur de 7,5 kilomètres", a indiqué le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement. Il a ajouté que les travaux prendront en compte le tronçon allant du carrefour Angré à la route d'Alépé, le prolongement du Boulevard des 7e et 8e Tranches jusqu'au boulevard Latrille. Toujours sur le sujet d'infrastructures routières, le porte-parole du gouvernement a annoncé la ratification d'un accord de prêt pour le financement du projet de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo. "Le



Le Conseil des ministres de Yamoussoukro a pris plusieurs mesures individuelles et générales. (PHOTO: PORO DAGNOGO)

Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt n° 2018060/PR CI 2019 17 00 d'un montant de trente milliards de francs Cfa, conclu le 17 juillet 2019, entre la Banque ouest-africaine de développement (Boad) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du Projet de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo. Ce projet a pour objet le renforcement de la route Kanawolo-Korhogo sur 99 km, y compris l'aménagement, sur 9 km, de la traversée urbaine en 2X2 voies, la construction de deux échangeurs à Kanawolo et Torgokaha, d'une passerelle, d'un parking gros porteurs et l'aménagement de trois carrefours à Korhogo. Il prévoit également la construction d'infrastructures sociales et le bitumage de 9 km de voies dans les sous-préfectures de Tioniaradougou, de Napié et de Torgokaha", a dit Sidi Touré. Au cours du Conseil des ministres d'hier, il a également été question d'actions à entreprendre dans le secteur de l'Éducation nationale. Le Conseil a adopté deux dé-

crets de ratification de prêts. Le premier permettra de construire 1105 classes du préscolaire et du primaire, six collèges, trois lycées et de fournir 54 030 tables-bancs semi-métalliques dans les villes d'Abengou-

rou, d'Abidjan, d'Aboisso, de Bondoukou, de Daoukro, de Bongouanou, de Bouana, de Mankono, de Dalca, de Dimbokro et de Ferkessedougou. Le second décret porte sur le financement partiel de 519 salles de classe dans le

cadre de la tranche d'urgence du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires. Ce financement, selon le porte-parole du gouvernement, permettra de construire et d'équiper 455 salles de classe du préscolaire et du primaire, 4 collèges totalisant 64 salles de classe et de mettre à la disposition des établissements scolaires 34 030 tables-bancs semi-métalliques sur l'ensemble du territoire national. Hier, à Yamoussoukro, le Conseil a aussi adopté un décret portant déclaration d'utilité publique du site de la zone agro-industrielle de Korhogo, d'une superficie de 28ha 70a 20ca. La création et l'aménagement de cette zone s'inscrivent dans le cadre du Projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde (Ppca) dont l'objectif est d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou au profit des producteurs. Cette mesure permettra de mettre en place

les conditions favorables à l'installation d'entreprises dédiées à la transformation de l'anacarde dans la zone, la première d'un ensemble de zones agro-industrielles qui seront aménagées dans les régions productrices du Worodougou, du Gontougou et de Gbéké.

Le Conseil a aussi entendu et adopté une communication sur la visite officielle du Chef de l'État dans le Royaume d'Arabie saoudite, du 7 au 9 septembre. Cette visite a permis de renforcer la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Arabie saoudite. Bientôt, une liaison aérienne connectera ces deux pays. Le dernier Conseil des ministres a aussi été l'occasion pour le gouvernement de faire de nombreuses nominations. Il y a eu des promotions au sein des Forces armées de Côte d'Ivoire, de la gendarmerie, de la police. Et également un vaste mouvement préfectoral. ■

ÉTIENNE ABOUA,
ENVOYÉ SPÉCIAL

Visite officielle de Macron en Côte d'Ivoire

Les sujets à l'ordre du jour

Le Président de la République française, Emmanuel Macron, entame, à partir de demain, une visite officielle de 72 heures en Côte d'Ivoire. Hier, le Conseil des ministres a donné des détails de cette visite. "Le Conseil a adopté une communication relative à la visite officielle en Côte d'Ivoire de SEM. Emmanuel Macron, Président de la République française. A l'invitation du Président de la République, Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, effectuera une visite officielle en Côte d'Ivoire, les 20, 21 et 22 décembre 2019. Lors de cette visite, les

deux Chefs d'État évoqueront les problématiques du développement et de la coopération bilatérale ainsi que les questions de l'actualité internationale et sous-régionale marquées par la persistance du terrorisme. Il est également prévu, sous l'égide des Chefs d'État, la signature de nombreux accords et contrats dont celui du métro d'Abidjan ainsi que celui de l'extension de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan", a fait savoir le porte-parole du gouvernement, Sidi Touré. Au cours de cette visite, rappelons-le, Emmanuel Macron se rendra à Bouaké avec le Chef de l'État pour lancer les travaux



Le Chef de l'État accueille, demain, son homologue français.

de construction d'un marché moderne dans la capitale de Gbéké. ■

É. ABOUA,

• Un code d'investissement actualisé pour attirer plus de capitaux

Le mercredi 18 décembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h30, à la Salle ALA-BO de l'Hôtel Président de Yamoussoukro, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de loi et d'ordonnances
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCES

1- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité;

Le Conseil a adopté une ordonnance modifiant les modalités de fixation de la clé de répartition du produit de l'impôt sur le patrimoine foncier ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette mesure modificative du Code général des impôts vise à rendre plus flexible le dispositif de financement de la politique de gestion des déchets solides afin de mobiliser davantage de ressources pour le financement de ce secteur sensible. Ainsi, cette ordonnance introduit la faculté de moduler la clé de répartition du produit de l'impôt sur le patrimoine foncier en vue de faire coïncider, en cas de nécessité, le niveau des ressources à affecter à la gestion des déchets avec les besoins de financements du secteur qui, sont énormes et variables selon les années.



Le dernier conseil des ministres de l'année 2019 à Yamoussoukro. (PH: PORO DAGNOGO)

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une ordonnance modifiant l'ordonnance n° 2018-646 du 1er août 2018 portant Code des Investissements ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance actualise le code en vue d'attirer davantage de capitaux dans les secteurs structurants de l'économie nationale. Elle réduit notamment le seuil du montant d'investissement exigible pour les projets structurants dans certaines zones et prévoit la franchise de la TVA sur certains investissements stratégiques. Cette mesure consacre également les

conditions d'équité et d'efficacité économiques tenant au principe de non transfert des avantages du code à un tiers, à l'égalité de traitement dans le respect des dispositions des traités et accords conclus par la Côte d'Ivoire et à la primauté de compétence de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire en matière de règlement des différends entre les investisseurs et l'Etat.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Equipelement et de l'Entretien Routier et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 2018060/PR CI 2019 17 00 d'un montant de trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA, conclu le 17

juillet 2019, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du Projet de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo.

Ce projet a pour objet le renforcement de la route Kanawolo-Korhogo sur 99 km, y compris l'aménagement, sur 9 km, de la traversée urbaine en 2X2 voies, la construction de deux échangeurs à Kanawolo et Torgokaha, d'une passerelle, d'un parking gros porteurs et l'aménagement de trois carrefours à Korhogo. Il prévoit également la construction d'infrastructures sociales et le bitumage de 9 km de voies dans les Sous-Préfectures de Tioroniaradougou, de Napié et de Torgokaha.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le

Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux décrets portant ratification d'accords de prêt :

• Le premier décret porte ratification de l'Accord de prêt N°2019051/PR CI 2019 16 00 d'un montant de trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA, conclu le 17 juillet 2019, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires.

Ce financement porte sur la construction de 1 105 classes du préscolaire et du primaire, de six collèges, de trois lycées et la fourniture de 54 030 tables-bancs semi-métalliques dans les villes d'Abengourou, d'Abidjan, d'Aboisso, de Bondoukou, de Daoukro, de

Bongouanou, de Bouna, de Mankono, de Daloa, de Dimbokro et de Ferkessédougou.

• Le deuxième décret porte ratification de l'Accord de prêt N°2019069/PR CI 2019 00 d'un montant de seize milliards (16 000 000 000) de francs CFA, conclu le 2 décembre 2019, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel de cinq cent dix-neuf (519) salles de classe dans le cadre de la tranche d'urgence du projet de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires.

Ce financement permettra de construire et d'équiper 455 salles de classe du préscolaire et du primaire, 4 collèges totalisant 64 salles de classe et de mettre à la disposition des établissements scolaires 34 030 tables-bancs semi-métalliques sur l'ensemble du territoire national.



Alassane Ouattara et ses ministres ont eu le temps de fraterniser avant les travaux. (PH: PORO DAGNOGO)

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux décrets portant ratification d'accords de prêt :

- Le premier décret porte ratification de l'Accord de prêt N°755/7 d'un montant total de cinquante-six millions deux cent cinquante mille (56 250 000) Riyals saoudiens (SAR), soit environ huit milliards huit cent soixante-sept millions trois cent soixante-deux mille trois cent cinquante-cinq (8 867 362 355) francs CFA, conclu le 30 octobre 2019, entre le Fonds Saoudien de Développement (FSD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme pilote de développement des zones rurales.

Ce programme vise à renforcer les infrastructures de base dans les régions les plus défavorisées, notamment dans les régions du Bounkani et du Poro choisies pour la phase pilote. Il consiste précisément en la construction de 16 centres de santé intégrés, soit 08 centres par région, y compris les logements pour infirmières et sages-femmes, la construction de 16 écoles, à raison de 08 écoles par région, la construction de forages de puits équipés de pompes à main et la réhabilitation d'environ 119 km de routes rurales dans les deux régions

• Le deuxième décret porte ratification de l'Accord de prêt N° 2000200004658 d'un montant de cent douze millions quatre-vingt-dix mille (112 090 000) EUR, soit soixante-treize milliards cinq cent vingt-six millions deux cent vingt mille cent trente (73 526 220 130) Francs CFA, conclu le 17 décembre 2019, entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS GOUV).

Ce financement permettra de soutenir la production et la transformation des productions agricoles en milieu rural et de renforcer les services sociaux de base en

vue d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

4- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux décrets portant ratification d'accords de prêt :

- un décret portant ratification du Contrat de prêt BMZ-N°2019 65 052 d'un montant de soixante millions deux cent mille (60 200 000) Euros, soit trente-neuf milliards quatre cent quatre-vingt-huit millions six cent onze mille quatre cents (39 488 611 400) francs CFA, conclu le 11 décembre 2019, entre la Banque de Développement Allemande KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KfW) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement des Réformes Energies Renouvelables et Efficacité Energétique en Côte d'Ivoire, Phase I ;

- un décret portant ratification du Contrat de prêt BMZ-n° 2017 65 288 d'un montant de cinq millions huit cent cinquante-neuf mille vingt-deux virgule quatre-vingt-dix (5 859 022,90) Euros, soit trois milliards huit cent quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille quatre-vingt-cinq (3 843 267 085) francs CFA, conclu le 13 décembre 2019, entre la Banque de Développement Allemande KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KfW) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement de l'augmentation de la contribution de la Côte d'Ivoire dans le capital de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Ces différents financements ont pour but de soutenir la mise en œuvre de réformes majeures pour favoriser des investissements de masse dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

5- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret relatif au bureau central de la naturalisation.

Le bureau central de la naturalisation est chargé de traiter les dossiers de demande de naturalisation, de réintégration dans la nationalité, de perte de la nationalité ivoirienne et des demandes de rectification de décret.

Ce service regroupe les représentants des différentes institutions et administrations intervenant dans le traitement des demandes de naturalisation de façon à mutualiser les ressources pour renforcer la capacité d'instruction des demandes, accélérer le traitement des procédures de naturalisation et à écourter les délais.

6-Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant déclaration d'utilité publique du site de la zone agro-industrielle de Korhogo, d'une superficie de 28ha 70a 20ca.

La création et l'aménagement de la zone industrielle de Korhogo s'inscrivent dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) dont l'objectif est d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou au profit des producteurs. Cette mesure permettra de mettre en place les conditions favorables à l'installation d'entreprises dédiées à la transformation de l'anacarde dans la zone, la première d'un ensemble de zones agro-industrielles qui seront aménagées dans les régions productrices du Worodougou, du Gontougo et du Gbéké.



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly avec ses ministres. (PH: PORO DAGNOGO)

7- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Equipelement et de l'Entretien Routier, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Coordination des Grands Projets et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant déclaration d'utilité publique des périmètres mis en réserve du projet de prolongement du boulevard Latrille (carrefour petro-ivoire-CHU d'Angré y compris la route carrefour Angré-route d'Alépé-prolongement du boulevard de la 7e et 8e tranche).

Ce projet permettra de prolonger la route urbaine

dénommée boulevard Latrille, à partir du Carrefour Pétro-Ivoire jusqu'au CHU d'Angré, en 2x2 voies avec un terre-plein central de cinq mètres en moyenne, pour une longueur de 7,5 kilomètres.

Les travaux prendront également en compte le tronçon de route allant du carrefour Angré à la route d'Alépé, le prolongement du Boulevard de la 7e et de la 8e tranche jusqu'au boulevard Latrille.

8-Au titre du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public ;

Le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n° 2017-83 du 08 février 2017 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de Service Public dénommé OSEP.

Ce décret réorganise le cadre institutionnel de l'OSEP et renforce ses missions en vue de faire de cet organe consultatif un instrument plus efficace et à même de contribuer active-

ment à l'amélioration de la transparence et de la qualité du service public. Il crée notamment divers départements afin de rendre l'Observatoire plus fonctionnel.

9- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret portant approbation de la convention de concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation, et le transfert d'une centrale thermique à biomasse de 2x23 MW d'Ayebo (Aboisso-Côte d'Ivoire) ;

- un décret portant approbation de l'Avenant n°13 à la convention de concession

du service public national de production, de transport, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique.

Ces décrets participent de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement visant à accroître la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique en vue de faire face à la croissance de la demande d'énergie électrique, en lien avec le développement économique de notre pays. Ces différentes conventions prévoient les conditions de la réalisation d'une centrale thermique à biomasse de 2x23 MW sur un site d'une superficie de 25 ha à Ayebo, dans le Département d'Aboisso, avec un productible de 337 GWh, pour un coût estimé à 128,2 milliards de francs CFA.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil a adopté plusieurs décrets dont la liste figure en annexe du présent

communiqué.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan de la mise en œuvre des activités du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à fin novembre 2019.

La mise en œuvre des activités du Plan d'Actions Prioritaires tel qu'adopté par le Gouvernement en février 2019 se déroule convenablement. Suivant ses axes prioritaires, le Gouvernement poursuit les investissements dans les infrastructures structurantes, accentue les investissements sociaux pour l'amélioration continue des conditions de vie des populations et maintient ses réformes en vue de la transformation structurelle de l'économie. Les activités programmées au cours de l'exercice bud-

gétaire 2019 ont connu une mise en œuvre de 79%.

La bonne tenue de ces différentes articulations du PAP a été consacrée par des performances remarquables enregistrées notamment au niveau des indicateurs du MCC, de Transparency International, de Global Integrity et de la Fondation Mo Ibrahim.

Aussi, l'action gouvernementale à fin 2019 et en 2020 sera dédiée à la poursuite des actions programmées dans le PAP 2019 entamées et non achevées ainsi qu'à celles qui n'ont pas encore connu un début de mise en œuvre, en vue de relever le défi de l'amélioration continue des conditions de vie des Ivoiriens et des autres populations vivant en Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment de la poursuite du PSGouv, de la construction de plusieurs autres universités, d'infrastructures routières et sanitaires et de l'organisation réussie de l'élection présidentielle de 2020.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a adopté deux communications :

- La première communication est relative à la visite officielle effectuée par le Président de la République en Arabie Saoudite.

A l'invitation de Sa Majesté Salman Bin Abdel Aziz AL-SAOUD, Gardien des Deux Saintes Mosquées, Roi d'Arabie Saoudite, le Président de la République a effectué une visite officielle du 7 au 9 septembre 2019, en Arabie Saoudite.

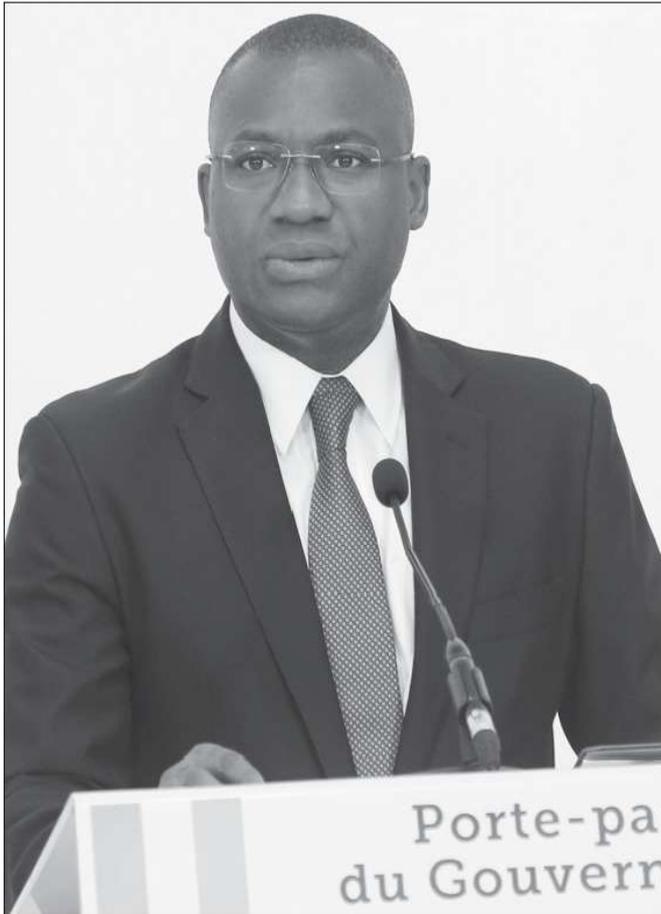
A cette occasion, le Président de la République et son hôte, le Roi d'Arabie Saoudite ont examiné les voies et moyens de développer et de renforcer davantage la coopération entre leurs deux pays dans divers domaines, notamment par l'investissement, en exploitant les potentialités existantes et en envisageant la signature d'Accords de coopération. Ils ont convenu d'étendre cette coopération à d'autres domaines pour lesquels le Président de la République a souhaité bénéficier de l'expérience saoudienne. Dans cet élan, une liaison aérienne entre Djeddah et Abidjan sera ouverte dans les jours à venir.

Les deux Chefs d'Etat ont également évoqué la situation sécuritaire dans le monde et notamment dans la région ouest-africaine, et convenu de la nécessité de conjuguer leurs efforts afin de soutenir toutes les initiatives visant à parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans cette région.

- La seconde communication est relative au 1er Sommet Russie-Afrique.

A l'invitation de leurs Excellences Messieurs Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie, et Abdel Fattah AL-SISI, Président de la République Arabe d'Egypte et Président en exercice de l'Union Africaine, le Président de la République a conduit une importante délégation au 1er Sommet Russie-Afrique, qui s'est tenu les 23 et 24 octobre 2019 à Sochi.

En présence des autres dirigeants du continent, le Président de la République a salué l'ouverture d'une nouvelle ère dans les relations entre l'Afrique et la Russie et a sollicité le sou-



tien de la Russie en vue de renforcer le potentiel de croissance économique du continent. A cette occasion, il a invité le secteur privé et les entreprises russes à venir investir en Côte d'Ivoire, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie, de l'énergie, des mines et des infrastructures. Ainsi, la délégation ivoirienne a pu nouer des contacts d'affaires et établir des partenariats qui se sont matérialisés par la signature, sous l'égide des deux Chefs d'Etat, d'un accord et d'un mémorandum d'entente. Il s'agit plus précisément de l'Accord de Coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moscou et du Mémorandum d'Entente entre le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement privé et All Russia Public Organization « Business-Russia ».

3-Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre,

chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la visite officielle en Côte d'Ivoire de Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française.

A l'invitation du Président de la République, Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française, effectuera une visite officielle en Côte d'Ivoire, les 20, 21 et 22 décembre 2019.

Lors de cette visite, les deux Chefs d'Etat évoqueront les problématiques du développement et de la coopération bilatérale ainsi que les questions de l'actualité internationale et sous-régionale marquées par la persistance du terrorisme. Il est également prévu, sous l'égide des Chefs d'Etat, la signature de nombreux accords et contrats dont celui du Métro d'Abidjan.

4- Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation du Document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur (PNES) 2019-2025.

Ce document, élaboré avec la participation de tous les acteurs du secteur, vise à ériger à l'horizon 2025, un système national d'enseignement supérieur compétitif et innovant, apte à soutenir au mieux le développement socio-économique de notre pays. Ce document de politique nationale est articulé autour du développement d'une offre académique de qualité favorisant l'insertion professionnelle et de l'amélioration de la gouvernance des universités et des grandes écoles publiques de manière à répondre aux demandes de l'économie et aux besoins de la société en générale. Aussi, un cadre de mesure de performance est prévu et intégré au document en vue de faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNES.

5- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts;

Le Conseil a adopté une

communication relative au lancement de l'inventaire du stock national d'ivoires.

Cette opération, conduite avec l'appui de la fondation Initiative pour la Protection des Eléphants (EPI), vise à dresser, en application de la réglementation en vigueur sur la détention des ivoires, un répertoire national des ivoires afin de suivre l'évolution des stocks d'ivoires détenus par les ministères compétents et de veiller au mieux à leur sécurité. Prévue pour se dérouler dès les dernières semaines du mois de décembre 2019 à fin janvier 2020, cette opération permettra également de répondre à l'obligation de fournir des informations sur les stocks nationaux d'ivoires, conformément à la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à laquelle notre pays est partie prenante.

7- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux informations sur les flux physiques et financiers du secteur énergie au 30 septembre 2019.

A fin septembre 2019, les productions de pétrole brut et de gaz naturel s'établissent respectivement à 10 275 096 barils et à 55 356 710,64 MMBTU correspondant à un débit journalier de 37 638 barils de pétrole brut et de 202 772 MMBTU de gaz naturel. Elles enregistrent une hausse respectivement de 22,23% et de 4,01% par rapport aux résultats obtenus en 2018 du fait des effets conjugués de la contribution des nouveaux puits forés pendant la phase 4 de développement du gisement Baobab du bloc CI-40 et de l'amélioration de la performance du bloc CI-11 suite à des travaux réalisés sur les puits. La valorisation de la part-Etat de pétrole brut et de gaz naturel est de 133,222 millions de dollars US représentant environ 77,705 milliards de francs CFA. Ces ressources sont

en baisse respectivement de 12,15% par rapport aux résultats obtenus à fin septembre 2018 et de 2,56% par rapport aux prévisions de revenus, du fait principalement des effets conjugués de la modification des conditions de partage, de la baisse des prix de valorisation du pétrole brut et de la baisse du prix de valorisation du gaz naturel sur le bloc CI-27.

Au niveau des produits pétroliers, la production totale, importations de bases incluses, est de 2 844 158,91 TM, soit une hausse de 15,43% comparée à fin septembre 2018. Les ventes totales, y compris les ventes à la SMB, sont de 2 810 832 TM pour un montant global de 1 061,18 milliards de francs CFA réalisées par la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR). Elles enregistrent une progression en volume de 12,77% et en valeur de 8,94% due à la croissance du marché Terre. Les droits émis sur les produits pétroliers sont de 275,927 milliards de francs CFA contre de 224,266 milliards à la même période en 2018, soit une hausse de 23,04% due aux mises à la consommation. Relativement à l'électricité, la production totale à fin septembre 2019 enregistre une hausse de 5,62% par rapport à son niveau de fin septembre 2018. Elle s'établit à 7795,66 GWh dont 68,36% issue du thermique et 31,64% de l'hydraulique. La production d'électricité de source thermique a nécessité l'achat de combustibles évalués à 144,198 milliards de francs CFA dont 142,593 milliards de francs CFA de gaz naturel.

A fin septembre 2019, pour le secteur de l'électricité, il ressort un solde positif de 1,709 milliards de francs CFA pour des recettes de 474,214 milliards de francs CFA contre des dépenses de 472,505 milliards francs CFA. Le solde de trésorerie à fin septembre 2019 est de 23,939 milliards francs CFA contre une trésorerie de -26,886 milliards francs CFA en septembre 2018.

Fait à Yamoussoukro, le 18 décembre 2019
Sidi Tiémoko TOURE
 Ministre de la Communication et des Médias,
 Porte-parole du Gouvernement
 porteparolat@communication.gouv.ci

Annexe au communiqué du conseil des ministres relative aux mesures individuelles

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 03 décembre 2019.

Ainsi, les décrets ci-après, ont été adoptés :

- décret portant organisation du Ministère des Transports ;

- décret portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Coordination des Grands Projets ;

- décret portant organisation du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;

Le Conseil a adopté plusieurs décrets de promotion.

Ainsi sont promus :

- au grade de Général de Corps d'Armée, le Général de Division DOUMBIA LAS-SINA ;

- au grade de Général de Division, le Général de Brigade TOURE ALEXANDRE APALO ;

- au grade de Général de Division, le Général de Brigade KOUAME N'DRI JULIEN CEBASTIEN ;

- au grade de Général de Brigade, les Officiers Supérieurs dont les noms suivent :

• Armée de Terre

Les Colonels-Majors :

1. DEM ALI JUSTIN
2. TRAORE ZANAN HAMED
3. TOURE GNECKREMCHIN

• Armée de l'Air

Le Colonel-Major BLEOUE EHUI ROGER KACIAN

• Service de Santé des Armées

Le Médecin-Colonel-Major KOUAME MESSOU NOEL
 • Gendarmerie Nationale
 Les Colonels-Majors :
 1. KOUASSI KAUNAN RENE STANISLAS
 2. ABE SEKA ARSENE



La convivialité était au rendez-vous à Yamoussoukro. (PH:PORO DAGNOGO)

- au grade de Colonel-Major, le Colonel Jean Hubert OUAÏSSANAN.

- au grade de Colonel-Major, les Officiers Supérieurs dont les noms suivent :

• Armée de Terre Les Colonels :

1. DOUA Michel
2. IKPE Yapo Casimir
3. SAKHO Issa
4. KOUAME Joseph Allah
5. COULIBALY N'gnimbien Christophe
6. TOURE Sori
7. OUATTARA Issiaka
8. OUATTARA Zoumana
9. TOURE Hervé Armand Pelikan
10. CHERIF Ousmane
11. YAO Koffi Aimé
12. Cisse Mamadou Dassira

• Armée de l'Air Les Colonels :

1. DOSSO Mahamoud
2. KOUAHO N'guetta Julien

• Service de Santé des Armées

Le Médecin-Colonel CHICAYA Edouard René Mar-Yobouet

• Gendarmerie Nationale

Les Colonels :

1. BAKAYOKO Lassana
2. MBAHIA Patrick Alexandre
3. ETTE Djaï George
4. YEO Ousmane Né Soro
5. BASSANTE Badara Aly
6. DIARRASSOUBA Bakary
7. IBRAHIMA Gon Coulibaly
8. DAGO Wakoubo Théodore
9. YAPO Yapo Denis

• Marine Nationale Le Colonel AMARA Koné

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de

- Monsieur TRAORE Kalilou en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République Fédérale du Nigéria, avec résidence à Abuja.

4- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Le Conseil a adopté cinq (05) décrets de nomination et d'affectation de membres du corps préfectoral :

- Le premier décret porte

nomination de Préfets de Région et de Préfets de Département

Ainsi sont nommés Préfets de District/Région :

- Toh Bi Vincent - Abidjan
- Brou Kouamé - Yamoussoukro
- Sihindou Coulibaly - Agnèby-tiassa
- Guetty née Akasson Bernadette - Bafing
- Gonbagui Gueu Georges - Bagoué
- Gueu Patrice - Belier
- Kifory Ouattara Pascal - Béré
- Kpan Droh Joseph - Bounkani
- Yacouba Doumbia - Cavally

- Assouman Kouadio Amos - Folon

- Tuo Fozie - Gbéké
- Coulibaly Lamine - Gbokle
- Lancina Fofana - Gôh
- Sory Sangaré - Gontougo
- N'zi Kanga Remi - Grands ponts
- Ibrahim Cissé - Guemon
- Zamele Kouamé Jean Baptiste - Hambol
- Bako Digbé Anatole Privat - Haut-Sassandra

- Aka Sonoh Julie epe Kaban - Iffou
 - Fadi Ouattara - Indenié duablin
 -Goun Germain François -

Kabadougou

- Kouakou Assoman - Lôh-djiboua
- Beudjé Djoman Mathias - Marahoué
- Andjou Koua - Mé
- Okoma Adjo Jeannette - Moronou
- Koné Messamba - Nawa
- Bamba Souleymane - N'zi
- Ekpomon Assoumou André - Poro
- Coulibaly Ousmane - San-Pedro
- Boni Koffi Ernest - Sud-Cotmoé
- Kouame Koffi - Tchologo
- Soro Kayaha Jerome - Tonkpi
- Diarrassouba Karim - Worogougou

- Le deuxième décret porte nomination de Secrétaires Généraux de Préfecture ;

- Le troisième décret porte nomination de Sous-Préfets ;

- Le quatrième décret porte nomination de Monsieur Ibrahim BAYO en qualité de Directeur Général de l'Administration du Territoire ;

- Le cinquième décret porte nomination de Monsieur KAFANA GNENIN Sitionni en qualité de Directeur Général de l'ONECI.

5- Au titre du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;

Le Conseil a adopté cinq (05) décrets de promotion.

Ainsi sont promus :

- au grade d'Inspecteur Général de Police, le Contrôleur Général de Police KOUYATE YOUSSEUF ;

- au grade d'Inspecteur Général de Police, le Contrôleur Général de Police DIBI KOFFI BRUNO ;

- au grade de Contrôleur Général de Police, le Commissaire Divisionnaire-Major de Police KAMBILE épouse PALE ELIE ;

- au grade de Contrôleur Général de Police, le Commissaire Divisionnaire-Major de Police ALLA N'GUESSAN AIME ;

- au grade de Contrôleur Général de Police, le Commissaire Divisionnaire-Major de Police ADAMA OUATTARA

6- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts ;

Le Conseil a adopté six (06) décrets portant promotion au Grade de Colonel-Major les Officiers Supérieurs des Eaux et Forêts dont les noms suivent :

- Le Colonel ME KOUAME Martial ;
- Le Colonel KADIO ADJUMANE Aimé ;
- Le Colonel ZOUZOU Epouse MAILLY ELVIRE Joëlle ;
- Le Colonel NIANZOU Baptiste Ehoussou ;
- Le Colonel Mamadou SANGARE ;
- Le Colonel Adama TONDOSSAMA.

7- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté trois (03) décrets portant promotion au grade de Colonel-Major les Officiers Supérieurs des Douanes dont les noms suivent :

- Le Colonel Issa OUATTARA ;
- Le Colonel Albert Louis KADIO ;
- Le Colonel Idrissa TOURE.

Inauguration du siège du Sénat à Yamoussoukro

Alassane Ouattara donne un coup d'accélérateur au transfert effectif de la capitale

Conseil des ministres, inauguration du siège du Sénat et du Chr de Yamoussoukro réhabilité ont meublé le séjour du Président Alassane Ouattara à Yamoussoukro.

Après le conseil des ministres le matin, à l'hôtel Président de Yamoussoukro, le Président Alassane Ouattara a eu un calendrier très chargé dans l'après-midi du 18 décembre.

Dès 16 heures, il s'est rendu au nouveau siège du Sénat pour procéder à l'inauguration des nouveaux locaux de cette institution de la République qui représente la seconde Chambre du Parlement ivoirien.

Puis à 17 heures, il est allé au Centre hospitalier régional (Chr) pour couper le ruban symbolique marquant l'ouverture officielle aux patients des 12 pavillons dont les travaux de réhabilitation sont déjà achevés sur les 16 que compte cet établissement.

Pour revenir au Sénat, il convient de noter que le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly; le Médiateur de la République, Adama Toungara; le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko et plusieurs membres du gouvernement, les sénateurs, de hautes personnalités du Rhdp dont le directeur exécutif, Adama Bictogo, et son adjoint, le Pr Justin Koffi, des chefs traditionnels avec à leur tête Désiré Tanoé,



Coupe du ruban symbolique par le Chef de l'État entouré par les membres du gouvernement. (PH.PORO DAGNOGO)

président du directoire de la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire (Cnrct-Ci), étaient présents à cette cérémonie d'inauguration qui va donner

un véritable coup d'accélérateur à l'installation officielle de la Chambre haute du Parlement.

Cette délocalisation d'institutions majeures de la République

telles que le Sénat, la Médiation et la Cnrct-Ci à Yamoussoukro s'inscrit dans la volonté affichée d'Alassane Ouattara de rendre effectif le transfert de la capitale politique

et administrative de la Côte d'Ivoire dans le village du père de la nation ivoirienne. L'une des preuves de cette détermination du Chef de l'État est le lancement ré-

cent des travaux de réhabilitation des voies de Yamoussoukro ainsi que le bitumage de nouvelles rues, pour un investissement total de plus de 32,5 milliards de FCfa.

Le siège du Sénat est un bâtiment implanté en face de la Basilique Notre Dame de la paix, sur une superficie 8000 m2, dont 3000 m2 bâtis.

Quant aux travaux, ils ont duré 4 mois. Ce joyau architectural, qui fait corps avec la Basilique et l'hôpital international Joseph Moscati, un bâtiment à trois niveaux, abrite 55 bureaux dont ceux du président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio et ses 6 vice-présidents ainsi que les membres du cabinet. Le bureau du président du Sénat est logé au premier niveau, deux vice-présidents au deuxième niveau et quatre autres au 3e niveau.

Les aménagements extérieurs conçus autour d'un espace vert occupent 5000 m2. Après la coupe du ruban symbolique et le dévoilement de la plaque par le Président Ouattara, les illustres personnalités ont visité le nouveau siège du Sénat, sous la conduite de l'architecte Pierre Fakhoury en charge des travaux. ■

N'DRI CELESTIN



Une vue du siège du Sénat. (PHS : PORO DAGNOGO)



Le président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, découvre la stèle.

• Jeannot Ahoussou-Kouadio:
« Cette inauguration est un beau cadeau de Noël »



Pour Jeannot Ahoussou-Kouadio, l'inauguration de ce siège est un beau cadeau de Noël qu'offre le Président Alassane Ouattara en cette fin d'année 2019. C'est pourquoi il a rendu un hommage mérité au Chef de l'Etat qui concrétise, chaque jour, le transfert de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro. « Nous comprenons tout l'intérêt que vous portez aux institutions de la République », a-t-il souligné. Avant de saluer tous les efforts de développement

du Président Alassane Ouattara qui s'est inscrit résolument dans la vision du Président Félix Houphouët-Boigny. Celle de bâtir une Côte d'Ivoire prospère, de paix et de bonheur partagé, au profit de tous les Ivoiriens. Le président Jeannot Ahoussou-Kouadio en a profité pour réaffirmer son attachement au président du Rhdp et sa fidélité à ses nombreuses actions sociales, à travers le Programme social du gouvernement ■

N'DRI CELESTIN

Le Président Alassane Ouattara au Chr de Yamoussoukro
« Nous continuerons à faire en sorte que les Ivoiriens aient des infrastructures qui puissent mieux les soigner »

Au terme de la visite des locaux flambant neufs du Centre hospitalier régional de Yamoussoukro, le Chef de l'Etat a partagé sa volonté d'offrir un service de la santé de qualité aux populations, où qu'ils se trouvent. « Nous avons aidé à financer l'hôpital Moscati avec les évêques. C'est une infrastructure qui va être très utile pour les populations de Yamoussoukro et des environs. Je voudrais donc féliciter l'ancienne ministre de la Santé, Mme Raymond Goudou, ainsi que tous ceux qui ont participé à cette réhabilitation », a-t-il déclaré à la fin de cette cérémonie qui marque le point de départ de la reprise des activités prévues la semaine prochaine. Après avoir rappelé l'importance de la santé, le Président Alassane Ouattara s'est engagé à poursuivre ses efforts d'investissement à travers toute la Côte d'Ivoire, notamment dans le Hambol où il a lancé, récemment,



Le gouvernement a eu le plaisir d'apprécier le nouveau Chr (PH:DR)

dans ce secteur, un autre projet. « Nous continuerons à faire en sorte que les Ivoiriens aient des infrastructures qui puissent mieux les soigner et

améliorer leurs conditions de vie, comme nous le faisons dans le cadre de l'éducation, de l'eau potable, de l'électrification, etc. Ce sont des domaines essentiels pour nos

compatriotes. Je voudrais féliciter le ministre de la Santé et le Premier ministre », a-t-il indiqué. ■

N.D. CELESTIN



Le CHR de Yamoussoukro s'ouvre aux usagers, la semaine prochaine (PH: DR)



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 Agence Nationale De l'Environnement
 ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A ISSIA

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du **PROJET DE RENFORCEMENT DU TRONCON SINRA-GAGNOA-ISSIA-GUESSABO**, présenté par la société CNCTPC, une Enquête Publique est organisée A ISSIA du **MARDI 17 DECEMBRE 2019 au MARDI 31 DECEMBRE 2019 inclus**.

A cet effet, un registre est ouvert à la **PREFECTURE D'ISSIA** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de **07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn**.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 Agence Nationale De l'Environnement
 ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE A DAOUKRO

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du **PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR DE DEUX PARCELLES DE GOOD GOLD CI ET UNE PARCELLE D'AFRICA MINE A KOUASSI-DJETEKRO, PREFECTURE DE DAOUKRO**, présenté par la société **GOOD GOLD CI**, une Enquête Publique est organisée du **MERCREDI 18 DECEMBRE 2019 au JEUDI 02 JANVIER 2020 inclus**.

A cet effet, un registre est ouvert à la **PREFECTURE DE DAOUKRO** pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de **07h30 mn à 12h30 mn et de 14h30 mn à 16h30 mn**.

LA DIRECTRICE
Mme Madeleine Sopi ACKO

Visite d'État du Président français en Côte d'Ivoire Les cadres de Bouaké préparent un accueil chaleureux pour leur hôte

Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, a présidé une réunion sur le sujet, le mardi 17 décembre, à l'Hôtel du district au Plateau.

Le bref séjour d'une journée que le Président français, Emmanuel Macron, effectuera à Bouaké le 22 décembre, à l'occasion de sa visite d'État en Côte d'Ivoire, était au centre d'une réunion tenue le 17 décembre à l'Hôtel du district au Plateau. Initiée et présidée par le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, la rencontre a enregistré la présence de plusieurs élus et cadres de la région de Gbêké. Au nombre desquels les ministres Sidi Touré, Jean-Claude Kouassi et Amadou Koné, les préfets des quatre départements de la région (Bouaké, Botro, Bécoumi et Sakassou), le maire Nicolas Djibo, les doyens Fanny Ibrahima et Yoboué Lazare. Tous ont exprimé leur joie de recevoir sur leurs terres le Président français. Et, de surcroît, dans le cadre d'une visite d'État. Ils ont pris l'en-



Quatre ministres et plusieurs cadres de la région de Gbêké ont pris part à la réunion préparative de la visite du Président français à Bouaké. (PH: DR)

gagement de se mobiliser pour la réussite de l'évènement. « Pour nous, si le Président français a décidé de se rendre à Bouaké, c'est la preuve que son cœur y est.

Car les pieds ne vont pas là où le cœur n'est pas », a souligné le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Pour Sidiki Diakité, cette vi-

site doit pouvoir permettre à Bouaké de reprendre son envol et de retrouver son lustre d'antan. « C'est pourquoi nous vous demandons de vous mobiliser de

façon exceptionnelle pour dire Akwaba au Président Macron. C'est une visite totalement républicaine, une visite d'État. Elle n'a aucune coloration politique, religieuse ou ethnique. Nous demandons, par conséquent, à chacun de s'impliquer personnellement pour sa réussite », a-t-il insisté. Il a aussi noté que cette visite sera marquée par deux événements majeurs. A savoir la visite du lycée Descartes abritant les forces françaises à Bouaké qui sera suivie d'une brève cérémonie d'hommage aux soldats français tombés dans cet établissement, le 6 novembre 2004 et la pose de la première pierre du futur grand marché de Bouaké. Le ministre des Transports, Amadou Koné, a particulièrement salué le projet de construction du grand marché de Bouaké. « La construction de ce marché permettra à Bouaké de se relancer. Elle mettra certainement fin au

désordre qui s'est installé depuis quelques années, du fait des petits marchés qui poussent dans tous les coins de rue », a-t-il espéré. Il a, par ailleurs, appelé les cadres et les populations de Bouaké à mettre tout en œuvre pour réserver un accueil chaleureux à l'hôte de marque. Pour sa part, le ministre des Mines et de la Géologie, Jean-Claude Kouassi, a soutenu que les populations de Bouaké sont impatientes d'accueillir le Président français. Le ministre Sidi Tiémoko Touré n'a pas dit autre chose. Il a affirmé que cette visite d'État est une chance pour Bouaké. « La visite d'État, c'est le summum d'une visite de Chef d'État dans un pays. Généralement, c'est la capitale du pays qui accueille ce genre de visite. C'est donc une chance pour nous d'accueillir le Président français à Bouaké », a-t-il insisté. ■

CASIMIR DJEZO

Cei Kuibiart-Coulibaly échange avec les organisations des droits de l'Homme

Le président de la Commission électorale indépendante (Cei), Ibrahime Kuibiart-Coulibaly, a reçu hier une délégation des responsables des Institutions nationales de défense des droits de l'homme (Indh) et les Organisations de gestion des élections (Oge) de l'espace ouest-africain, conduite par la présidente du Conseil national des droits de l'homme (Cndh), Namizata Sangaré. Au cours de cette rencontre qui a eu pour cadre le siège de l'institution chargée d'organiser les élections en Côte d'Ivoire, sis à Cocody II-Plateau, il s'est félicité de la démarche de ses interlocuteurs venus échanger avec ses collaborateurs et lui sur le processus électoral. Ibrahime Kuibiart-Coulibaly les a assurés de la volonté de la Cei d'organiser des élections transparentes, libres et sans effusion de sang. Sur ce point, il a fait savoir que la commission est bien à la tâche à travers l'installation des commissions locales sur l'ensemble du territoire. Il a



Les responsables de la Cei, des Indh et Oge ont eu des échanges très fructueux. (PH: DR)

aussi invité ses collaborateurs à travailler de sorte à lever toute suspicion à même d'entamer leur crédibilité. « Travaillons bien pour qu'on ne parle pas mal de nous », a-t-il appelé. Ibrahime Kuibiart-Coulibaly a regretté que des personnes doutent de la bonne foi de l'arbitre qu'il est alors que le "match" n'a même pas encore commencé. Parlant du rôle des Institutions nationales de défense

des droits de l'homme et des Organisations de gestion des élections, le président de la Cei a déclaré que ces structures, en tant qu'instruments de veille et même de police, sont un maillon essentiel dans le processus électoral dans les pays de la Cedeao et même au-delà. Fort de cette conviction, il a félicité les responsables de ces institutions qui étaient à la table de séance pour leurs actions. Il leur a également rendu

hommage pour la tenue de leur atelier à Abidjan. En effet, ces institutions nationales de défense des droits de l'homme et organisations de gestion des élections ont, lundi, organisé un atelier de renforcement des capacités de leurs membres au siège de la Cedeao à Cocody. Le thème de ce séminaire était: « L'implication des institutions nationales des droits de l'homme dans les processus électoraux pour des élections transparentes, apaisées, basées sur le respect des droits de l'homme ». Namizata Sangaré, la présidente du Cndh, dans son mot introductif, avait informé que leur visite, en marge de cette cérémonie, visait à adresser les civilités à la Cei en tant qu'institution chargée d'organiser les élections. Ibrahime Kuibiart-Coulibaly, lors de cette réunion, était assisté par Koné Sourou et Alain Dogou, respectivement 1er et 2e vice-présidents de la Cei. ■

KANATÉ MAMADOU

Meeting de l'opposition La manifestation délocalisée à Port-Bouët

La Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix (Crdp) et la plateforme Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (Eds) maintiennent la date du 21 décembre pour l'organisation de leur meeting. Toutefois, elles ont décidé de délocaliser cette manifestation populaire qui devait se tenir à la place Figayo de Yopougon, au stade Sèni Fofana de Port-Bouët. Maurice Kakou Guikahué, secrétaire permanent de cette coalition de l'opposition, lors d'une conférence de presse, hier, à la Maison du parti à Cocody, a informé que cette décision a été motivée par l'arrêt municipal pris par la mairie de Yopougon pour interdire « toutes manifestations publiques pouvant entraîner des mouvements de foule sur les espaces ouverts de la commune de Yopougon, du 16 décembre 2019 au 5 janvier 2020 ». Kakou Guikahué, qui avait à ses côtés Assoua Adou, lors de ces échanges avec la presse, a soutenu que c'est dans le souci de ne pas tomber « dans le piège qu'on leur tend » qu'ils ont pris la

résolution de délocaliser leur meeting à Port-Bouët où la mairie est dirigée par un élu du Pdcj-Rda, parti politique membre de la Cdrp. Il a toutefois tenu à préciser que cette mesure de la mairie de Yopougon, si l'on se réfère à son contenu, n'a pas été exclusivement prise contre les formations politiques de l'opposition. « La mairie de Yopougon n'a pas dit directement qu'il interdit notre manifestation. Elle a dit que toutes les manifestations sont interdites du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 à Yopougon », a-t-il expliqué. Le secrétaire permanent de la Cdrp a, en outre, fait savoir que leur intention n'a jamais été de faire coïncider la date de leur manifestation avec l'arrivée du Président français, Emmanuel Macron, en Côte d'Ivoire. Cette clarification faite, il a invité les militants et sympathisants de leur plateforme à se mobiliser au stade Sèni Fofana de Port-Bouët pour communier avec les responsables de la Cdrp. ■

K. MAMADOU

Changement climatique

Des chercheurs s'approprient le système d'exploitation Linux

Un atelier de formation pour une prise en main du Centre national de calcul de Côte d'Ivoire se tient du 16 au 20 décembre, au Pôle Scientifique et d'Innovation de Bingerville.

En Côte d'Ivoire, l'agriculture assure près de 40% du PIB, 70% des recettes d'exportation et occupe plus de 60% de la population active. Le pays demeure le premier producteur mondial de cacao, 2e de noix de cajou et 3e de café... Cependant, la Côte d'Ivoire est vulnérable aux changements climatiques du fait de son modèle économique. Si aucune mesure n'est prise, les impacts pourraient remettre en cause les principales cultures de rente... C'est fort de ce constat que le Centre d'Excellence Africain sur le changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (Cobad) de l'Université Félix Houphouët-Boigny, en partenariat avec les Pôles de Simulation Numérique (Psn) « Climat et Développement Durable » et « Informatique du vivant », organise un atelier de formation



Pour les acteurs, la modélisation climatique est l'un des outils pour appréhender le climat régional.

sur le thème « Formation à Linux pour une prise en main du Centre national de calcul de Côte d'Ivoire ». Les travaux se déroulent du 16 au 20 décembre au Pôle scientifique et d'innovation du Campus de Bingerville, de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Il s'agit d'initier les chercheurs et étudiants doctorants et /

ou en master au Système d'exploitation Linux et d'aider à l'installation des modèles numériques d'agriculture, d'hydrologie, de climat et de bio-informatique. L'objectif de cette formation, selon Pr. Adama Diawara, Directeur du Pôle de Simulation Numérique « Climat et Développement Durable »

(Psn Clim2D) « est de pallier le manque de connaissance du système d'exploitation Linux installé sur le Centre de Calcul qui limite les possibilités d'installer des modèles numériques d'agriculture, d'hydrologie et de climat sur ce système d'exploitation, et par conséquent limite l'utilisation par les chercheurs

ivoiriens des ressources inestimables du Centre de Calcul dont le secteur de la recherche a besoin pour contribuer à l'émergence ». Grâce au partenariat avec l'Ird (l'Institut de Recherche pour le Développement (Ird) France), le Psn-Clim2D a mobilisé 61 000 euros soit 40 Millions de francs Cfa pour renforcer la capacité de stockage du Centre de Calcul. De même, a-t-il avancé, le Pôle de Simulation Numérique a mobilisé les ressources complémentaires auprès de l'Ird et de l'Université de Grenoble-Alpes pour mettre en place une Salle des machines complète qui servira aux cours des apprenants. Pour le Professeur Arsène Kobea, directeur du Laboratoire mixte international Nexus (LMI Nexus), « l'un des outils pour appréhender le climat régional est la modélisation climatique. Elle permet justement de com-

prendre les changements climatiques, afin de mieux prévoir l'évolution des événements extrêmes et leurs impacts potentiels ». Selon lui, les modèles numériques aident à comprendre l'évolution du climat régional mais aussi, à l'élaboration des politiques de planification des ressources naturelles, des politiques d'adaptation aux changements climatiques, et des stratégies de réduction des risques et catastrophes. Mme Aracy-Zengbe Pétronille, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation, au nom du ministre en Charge de l'Enseignement Supérieur, a invité les enseignants à s'approprier le système calculateur. Car, son elle, son usage rationnel permettra de corriger l'inadéquation observée entre l'innovation technologique et les questions sociétales ■

ISABELLE SOMIAN

Arbre de Noël « vert »

Des enfants sensibilisés à la protection de l'environnement



Des enfants, heureux de recevoir des jouets, posent avec la présidente de l'Asoded-Ci (à droite)

L'espace Dominique Ouattara sis à la Riviera III a abrité, hier après-midi, un arbre de Noël qui a vu la participation d'enfants du quartier et d'Akouédo. Ils sont au nombre de soixante à recevoir des jouets éducatifs de la part de l'association « Actions de solidarité, d'échange et de développement durable (Asoded-Ci). Cet arbre dénommé « Arbre de Noël vert » se voulait à la fois éducatif et ludique. Il a permis à l'association

Asoded-ci de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et aux bonnes pratiques sanitaires. Selon Touré Mandjalé, fondatrice et présidente de Asoded-Ci, il s'agit, à travers cette action, de joindre l'utile à l'agréable. « Les enfants jouent et nous profitons pour faire passer un message, celui de la propreté. Nous leur donnons des conseils et leur apprenons les gestes de propreté pour garder leur cadre de vie propre », a-t-elle expliqué. Après cet arbre de

Noël, qui est à sa première édition, il est prévu une caravane de sensibilisation pour la protection de l'environnement dans des établissements scolaires, le tout sanctionné par un prix « Ambassadeur de la propreté ». Créée à Paris en 2016, l'Asoded-ci s'est donné pour vocation la gestion de l'environnement et œuvre pour un changement de comportement. La section ivoirienne de l'Ong a été mise en place en septembre 2019 ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Gyneco-obstétrique

La Sogoci s'installe dans le Sud-Comoe



Lambert Anoh (en écharpe), président de la sous-section. (PHOTOS DR)

La Société de gynécologie et d'obstétrique de Côte d'Ivoire (Sogoci) a désormais une sous-section à Aboisso. La représentation régionale du Sud-Comoe, présidée par Dr Lambert Blédou Anoh, a été officiellement installée le 17 décembre en présence du président national, le Pr Serge Boni. Le président de la Sogoci a indiqué que la création des sous-sections permet de rapprocher l'organisation de ses membres, de les sensibiliser, de renforcer leurs capacités par région sanitaire, et de mener les actions de santé publique pour la population afin de réussir la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale et améliorer les soins

axés sur les adolescents et les jeunes. La mission de la Sogoci, a-t-il fait savoir, « est d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des soins en vue de performer les indicateurs en matière de santé de reproduction en Côte d'Ivoire ». Pour atteindre ses objectifs, la Société de gynécologie et d'obstétrique de Côte d'Ivoire a créé un cadre d'échange d'expériences dans la prise en charge de la femme, de la mère, de l'enfant, des adolescents et jeunes. Elle promeut la formation médicale continue (Fmc) et le renforcement des capacités de ses membres en matière de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (Sonu), de surveillance de la gros-

sesse et suivi de la mère et du nouveau-né. Lambert Anoh, en sa qualité de point focal, a dit compter sur la participation de tous les membres dans les districts sanitaires de Grand-Bassam, d'Adiaké, de Tiapoum et d'Aboisso afin de réussir la mission qui lui a été confiée par les dirigeants nationaux de la Sogoci. La Sogoci regroupe 440 gynécologues et 3000 sages-femmes. Elle est membre de la société africaine de gynécologie obstétrique (Sago) et de la Fédération internationale de gynécologie obstétrique (Figo). Elle envisage d'installer 10 sous-sections en Côte d'Ivoire. Celle du Sud-Comoe est la sixième ■

GERMAIN GABO

Mécanisation agricole en Afrique La Fao réaffirme son engagement

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a organisé, à Grand-Lahou, un atelier régional sur les services de location en mécanisation agricole durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie dénommée « Mécanisation agricole durable, cadre stratégique pour l'Afrique », la Fao (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Nldr) a organisé un atelier régional de trois

jours (du 3 au 6 décembre), au centre de formation en mécanisation agricole de Grand-Lahou. Une session de partage d'expériences sur les services de location en mécanisation agricole durable. Les participants venus de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Bénin, du Sénégal et du Ma-



Les participants à l'atelier sont venus de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Bénin, du Sénégal et du Maroc. (PHOTO: DR)

roc sont issus du secteur privé, de ministères techniques, d'organisations d'agriculteurs, d'organisations féminines, des organismes partenaires au développement. Il s'agissait, pour eux, de réfléchir sur les opportunités d'investissement dans ce secteur. Ils ont parlé des activités, des moyens humains et matériels, des ressources financières et des relations clients.

Alberta Mascaretti, cheffe du service Afrique du Centre d'investissement de la Fao, a réaffirmé, à cette occasion, la volonté de l'organisation d'accompagner la mécanisation durable de toutes les chaînes de valeur de l'agriculture. Pour elle, cette mécanisation « nécessite des appuis publics via de grandes institutions financières à l'image de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fida et des investisseurs privés ». C'est pourquoi les choses doivent être faites en toute responsabilité. « La Fao veut aider à mobiliser ces investissements, pourvu qu'ils

profitent à toutes les parties prenantes », a-t-elle ajouté. Le sous-préfet Loan Constant de Grand Lahou, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de l'atelier, a relevé, pour sa part, « l'importance d'une agriculture efficiente et compétitive pour la Côte d'Ivoire ». Un défi qui, selon lui, « justifie que des stratégies innovantes et viables soient appliquées, particulièrement dans la formation des productrices et producteurs pour qui la mécanisation de leurs activités demeure une préoccupation majeure ».

Un rapport sur les différents modèles de prestation de services en mécanisation agricole est attendu de la session. Mais également des recommandations sur les types d'investissements susceptibles d'appuyer le développement d'une mécanisation durable et un plan de suivi comprenant l'ensemble des actions à mener au niveau de chaque pays participant ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Gestion des entreprises Les professionnels des ressources humaines instruits sur la prévention des conflits

La 3e édition du Petit déjeuner de presse de l'Association des professionnels des ressources humaines de Côte d'Ivoire (Aprhci) s'est tenue, le 5 décembre, à l'Heden Golf hôtel, autour du thème : « La négociation sociale et la gestion des conflits en entreprise ». Cette rencontre, comme l'a expliqué Julien Adou Kouabenan, directeur des ressources humaines et de la communication à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Cci-Ci) et vice-président de l'Aprhci, avait pour objectif de renforcer les capacités des professionnels des Rh (Ressources humaines) en matière de négociation sociale et de gestion des conflits, de sorte à les éviter en entreprise. « Il faut trouver des solutions pour anticiper les conflits et maintenir le dialogue social », a-t-il indiqué à l'ouverture de la session. Le thème a donné

lieu à un panel co-animé par Koffi Assienin, secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (Ugtci); Digbeu Serge Olivier, inspecteur du travail et des lois sociales et Ehouman Kamelan, magistrat et conseiller à la Cour d'appel. Ils ont défini la négociation sociale en entreprise en faisant ressortir les différentes sources de tension, leurs caractéristiques et les stratégies, leviers et mécanismes dont il faut se servir pour régler d'éventuels conflits. En définitive, la principale suggestion faite aux responsables Rh est qu'ils doivent former les délégués et autres représentants des travailleurs, car « les conflits naissent très souvent de la méconnaissance du code du travail » et améliorer la communication interne, « moyen efficace pour briser les barrières » ■

F. ÉHOUMAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Agence Japonaise de Coopération Internationale



Date : 17 Décembre 2019
Accord de Prêt no : IC-P2
AAO No : T 934/2019

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un Prêt de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (« la JICA ») afin de financer le **Projet de Construction de Trois Échangeurs à Abidjan**. Il est prévu qu'une partie des fonds provenant de ce Prêt sera utilisée pour les paiements éligibles en vertu du **Marché du Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan**.

2. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) invite, par le présent Avis d'appel d'offres, des Soumissionnaires éligibles à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de Trois (03) Échangeurs sur le Boulevard François Mitterrand, aux carrefours de l'École de police, de la Riviera 3 et de la Palmeraie, à Abidjan (« les Travaux »).

3. L'appel d'offres sera mené selon les procédures spécifiées dans les Directives applicables pour les passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon, et il est ouvert à tous les Soumissionnaires des Pays d'origine éligibles, tels que définis dans la Section V du Dossier d'Appel d'Offres.

4. Les Soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux du **Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA (CC-PTUA) dont l'adresse figure ci-dessous, les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures**.

5. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'appel d'offres complet sur soumission d'une demande écrite à l'adresse ci-dessus et moyennant paiement des frais non remboursables suivants : deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA).

6. Les dispositions des Instructions aux soumissionnaires et du Cahier des Clauses administratives générales sont celles du Dossier Standard d'Appel d'Offres pour les passations de marchés de travaux financés par Prêts APD du Japon.

7. Les offres doivent être remises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **17 mars 2020 à 10 heures 00, temps universel** et doivent être accompagnées d'une garantie

d'un montant de **Un milliard six cent cinquante millions de francs CFA (1 650 000 000 FCFA)**, ou de leur contre valeur dans une monnaie convertible.

8 Les offres doivent être valides durant une période de **cent vingt jours (120) jours** suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **17 mars 2020 à 10 heures 30 minutes**, temps universel, à la **salle de réunion de la Cellule de Coordination du PTUA, sise, à Cocody Riviera 2, Eglise Sainte Famille, Lot 29 04, îlot N° 242**.

10. Le marché issu du présent Appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres et droit d'enregistrement et à la redevance de régulation de 0.5% du montant Hors Taxes du Marché. Tous ces frais seront pris en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire. La proposition financière du soumissionnaire doit inclure cette redevance.

11. Le marché issu de cet Appel d'Offres sera passé sur prix unitaires.

12. Le délai d'exécution des travaux est de : **Trent-trois (33) mois**.

L'adresse à la quelle il est fait référence aux points 4 et 7 est la suivante :

AGEROUTE
Secrétariat de la Cellule de Coordination du PTUA
Sis Cocody Riviera 2, Eglise Sainte Famille, Lot 2904, îlot N°242
08 BP 2604 ABIDJAN 08
COTE D'IVOIRE
TEL: (225) 20 25 10 00 / 20 25 10 02 / 20 25 14 82
Fax: (225) 22 51 01 51 - Site web: www.ageroute.ci
Email : ageroute@ageroute.ci et copie à isouattara@ageroute.ci et bopeyena@ageroute.ci

Le Directeur Général de
l'AGEROUTE

DIMBA Pierre



Jeudi 19 décembre 2019

Fraternité Matin **Économie**

15

REVUE DE PRESSE DCF

Zone de libre-échange continentale africaine Les réflexions du Geppao s'ouvrent, ce matin

Le Forum international de Fraternité Matin et du Groupement des éditeurs de presse publique d'Afrique de l'Ouest (Geppao) se tient du 19 au 20 décembre, dans les locaux du Conseil économique, social, environnemental et culturel, au Plateau.



Alpha Barry, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso, prononcera la conférence inaugurale. (PHOTO: DP)

Abidjan abrite, aujourd'hui, au Conseil économique, social, environnemental et culturel (Cesec) au Plateau, le Forum international du groupe de presse *Fraternité Matin*, en collaboration avec le Groupement des éditeurs de presse publique d'Afrique de l'Ouest (Geppao). Le thème de ce forum de 48 heures est : « Entre replis identitaires et panafricanisme, quelles perspectives pour la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca) ? » Ce forum entre dans le cadre des festivités et événements marquant le 55e anniversaire de l'organe gouvernemental qui ont débuté le 9 décembre, au sein de l'entreprise, en présence du Chef de l'Etat, Alassane Ouattara.

La cérémonie d'ouverture enregistrera la présence de personnalités de marque dont le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, ses pairs des pays membres du Geppao, le directeur général de *Fraternité Matin*, Venance Konan, par ailleurs président du comité d'organisation. Le discours d'ouverture sera fait par le représentant du Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, parrain du forum. La conférence inaugurale sera prononcée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso, Alpha Barry, sur le thème : « La Zleca, une réponse pertinente aux problèmes contemporains de l'Afrique ». Ce thème indique clairement que cette zone

qui a été adoptée en mars 2018, à Kigali, et qui entrera dans sa phase opérationnelle à partir du 1er janvier 2020 est un projet dans lequel les dirigeants, les opérateurs économiques et les populations du continent placent beaucoup d'espoir. Espoir non seulement pour le développement des entreprises africaines, mais surtout pour le développement du commerce intra-africain (qui reste encore très faible) et, par ricochet, l'intégration africaine souhaitée de tous leurs vœux par les plus hauts dirigeants du continent. Pour éviter donc que ce projet ne soit un vœu pieu, il paraît indispensable de surmonter toutes les éventuelles entraves, dont les replis identitaires panafricanistes. C'est à cet exercice que se livreront les panélistes de ce forum.

Triés sur le volet, ces communicants sont des ministres ou anciens ministres des pays ouest-africains, des analystes politiques et économiques chevronnés, des représentants d'organisations internationales, des universitaires, des chercheurs, des journalistes, des responsables de structures spécialisées, etc. Durant les deux jours, ils décortiqueront le thème général à travers sept panels, en faisant des focus des thématiques comme le micro-nationalisme, la préférence nationale, la xénophobie, le Franc Cfa ou encore le concept d'ivoirité qui fera l'objet d'un panel, cet après-midi. Les travaux s'achèveront par des recommandations et l'Appel d'Abidjan. La Zleca est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et devrait être le moteur de la transformation structurelle et de l'industrialisation de l'Afrique, comme le prévoit l'agenda qui est le cadre commun des 50 prochaines années pour une croissance inclusive et durable en Afrique. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Programme du premier jour

Jeudi 19 décembre

Cérémonie officielle d'ouverture du forum

8h-8h30 Accueil des invités
9h00 Début de la cérémonie
Présentation de la cérémonie par le maître des cérémonies, Valentin Mbougoung
9h05 Discours de bienvenue du maire du Plateau, Jacques Ehouo
9h10 Allocution président du comité d'organisation, Venance Konan, Directeur général de *Fraternité Matin*
9h15 Discours du ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré
9h20-9h25 Intermède musical
9h30 Le discours d'ouverture du Représentant du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, Chef du Gouvernement, parrain du Forum
9h40 Fin de la cérémonie d'ouverture

Pause café

10h00 Conférence inaugurale N°1

La Zleca, une réponse pertinente aux problèmes contemporains de l'Afrique
Par SEM Alpha Barry, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso

10h20 Panel 1. Du panafricanisme historique à la Zone de libre-échange continentale africaine : acquis et défis
Keynote speaker : M. Ablasse Ouédraogo, économiste, ancien ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, ex-Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce

Panélistes :
- Abdoulaye Bathily, ancien ministre du Sénégal, ancien Représentant spécial du SG des Nations unies

- M. Cornélius Aidam, ancien ministre du Togo
- Gilles Yabi, analyste politique et économiste, fondateur du Think Tank Wathi
- Dr Morité Camara Maître de conférences d'Histoire des relations internationales, enseignant-chercheur, Université de Bouaké
Modératrice : Mme Fatim Djedjé, journaliste, présentatrice d'émissions, Radio-diffusion Télévision Ivoirienne

11h35 Fin du Panel 1
11h40 Panel 2. Les replis identitaires (micro-nationalisme, populisme, préférence nationale, xénophobie) : une menace pour l'intégration africaine et la Zleca
Keynote speaker : Cheikh Tidiane Gadio, ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal, Président de l'Institut panafricain de stratégies (10mn)

Panélistes :
- Professeur Francis Akinès, Enseignant-chercheur, Université de Bouaké
- Professeur Aliou Mané, Président de l'Université de l'Atlantique
- Serges Daniel Gbobohoundada, journaliste, RFI
- Freddy Mulumba Kabuayi, DGA Radio Télévision congolaise
Modérateur : Liliane Nyatcha, journaliste, BBC Afrique

12h50 Fin du Panel 2

13h-14h Déjeuner au Conseil économique et social
14h15 Panel 3. Un cas d'école : la résurgence de l'idéologie de l'ivoirité et son potentiel destructeur sur la cohésion nationale et la construction d'une communauté africaine
Keynote speaker : Professeur Yacouba Konaté, Secrétaire général de la

Grande Chancellerie des ordres nationaux de Côte d'Ivoire (10mn)

Panélistes :
- Professeur Boa Thiémélé Ramsès, philosophe, enseignant-chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
- M. Alexis Dieth, Dr en Philosophie, enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux, France
- M. Arthur Banga, Docteur en histoire, enseignant-chercheur, Université FHB d'Abidjan
Modérateur : M. William Agblonon, politologue

15h30 Fin du panel 3

15h40 Panel 4. La Zleca et les défis du commerce intra-africain : entre tensions sécuritaires et défis logistiques
Keynote speaker : M. Souleymane Diarassouba, ministre du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (15mn)

Panélistes :
- M. Vassiliki Traoré, préfet, Conseiller Sécurité et défense à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire
- M. Jean-Michel Lavoizard, ancien officier des forces spéciales françaises, Président de la compagnie panafricaine ARIS
- M. Gérard Amangoua, Directeur général adjoint de l'Association de promotion des exportations de Côte d'Ivoire
- M. Youssouf Carius, Ceo du Fonds d'investissement Pulsar Investment, Abidjan

Modératrice, Mme Yvette Ngwevilo Rékangalt, Avocate au Gabon
17h Fin du panel, résumé de la journée par le Rapporteur, annonce du programme du lendemain, et fin de la journée ■

Opération "Agir pour les jeunes 2"

512,8 millions de F Cfa pour 1000 porteurs de projets à Yopougon

Les bénéficiaires ont reçu leurs chèques, hier, en présence du ministre Mamadou Touré et du député-maire Gilbert Kafana Koné.

Environ 1000 jeunes de la commune de Yopougon, sélectionnés pour l'acte 2 de l'opération "Agir pour les jeunes", ont reçu lundi, des chèques de 100 000 à 1 000 000 de F Cfa, en vue de mener des activités génératrices de revenus (Agr). Montant total de l'enveloppe allouée aux porteurs de projets de la plus grande commune de Côte d'Ivoire, 512 820 000 F Cfa. Le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Mamadou Touré, qui présidait la cérémonie organisée à cet effet dans l'enceinte de la mairie de Yopougon, a indiqué qu'elle vient dans la foulée de celle qui a eu lieu récemment à Katiola, à l'occasion de la visite du Président de la République et qui a permis à 500 jeunes du Hambol de bénéficier de fi-



Les jeunes bénéficiaires ont été exhortés par Mamadou Touré et Kafana Koné à rembourser les montants reçus dans les délais. (PHOTOS: DR)

nanagements de leurs projets. « Cette deuxième phase de l'opération "Agir pour les jeunes" cible 19500 porteurs de projets sur toute l'étendue du territoire national, en 2019, pour une enveloppe globale de 10 milliards de F Cfa », a indiqué Mamadou Touré. L'initiative, selon lui, s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 4 du Programme social du gouvernement (Ps-Gouv 2019-2020) portant sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. L'opération vise à favoriser l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat. « En 2020, plus de 112 000 jeunes bénéficieront d'un financement dans le cadre de la phase 3 de ce programme. Ce qui portera le nombre de bénéficiaires à 131 000 (2019-2020), pour un montant global de 63 milliards de

F Cfa », a révélé le ministre. Avant d'ajouter que pour cet acte 3 d'Agir pour les jeunes, la commune de Yopougon aura 5897 bénéficiaires. Le député-maire de Yopougon, Gilbert Kafana Koné, a exhorté les jeunes de sa commune à faire bon usage des fonds reçus. Il les a encouragés à mener à terme leurs projets et à rembourser avec diligence les montants alloués, afin que le programme s'inscrive dans la durée et que davantage de jeunes en bénéficient. Jean-Louis Kouadio, l'administrateur de l'Agence emploi jeunes (Aej) fait savoir que, contrairement à la première phase, dont le taux de remboursement était de 12 %, les prêts de la phase 2 sont remboursables à un taux de 10,5 % sur un an ■

GERMAIN GABO

Planification familiale

L'Oms dénonce 542 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes



Les participants à la réunion de Grand-Bassam sont venus de plusieurs pays.

S'appuyant sur des informations du groupe inter agences des Nations unies pour les estimations de la mortalité maternelle de 2017, Dr Jean Marie Vianny Yaméogo, représentant résident de l'Organisation mondiale de la santé (Oms), a affirmé hier à Afrikland Hôtel à Grand-Bassam, que l'Afrique subsaharienne est la seule région avec une très forte mortalité maternelle estimée à 542 décès pour 100.000 naissances vivantes. Avec un risque de décès d'une femme sur 37 comparé à 1/7800 dans certains pays développés. « Chaque année en Afrique subsaharienne, 196.000 femmes meurent de complications liées à l'accouchement et à

l'avortement », a-t-il souligné. En indiquant que la plupart de ces décès pourraient être évités grâce à des soins médicaux adéquats, y compris des services de planification familiale de qualité. Dr Jean Marie Vianny Yaméogo a tenu ces propos, en fin de matinée, devant les participants à la réunion-bilan régionale sur la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale ; organisée par l'Oms en présence de plus de cent participants originaires de vingt pays. Le représentant résident de l'Organisation a, par ailleurs, estimé qu'en Afrique plus de 4 femmes sur 10 en âge de procréer veulent éviter une grossesse, soit 125 millions de femmes au total. Cependant, 47% des femmes

qui ne veulent pas tomber enceintes, soit 58 millions en 2017, n'utilisent aucune méthode contraceptive ; ou ont recours aux méthodes traditionnelles dont l'efficacité n'est pas démontrée. Ces besoins non satisfaits sont plus importants chez les adolescentes et jeunes, les populations à faible statut socioéconomique et les communautés rurales. Aussi a-t-il parlé de la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale, comme moyen de contribuer à l'accès universel à la santé de la reproduction. Concernant ce point, le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, Dr Aka Aouélé, a déclaré que la santé du couple mère-enfant demeure une préoccupation

de façon efficace, et approprié et sûr le travail qui leur est confié », soutient-elle. Et d'indiquer que la délégation des tâches, en matière de planification familiale, est le pouvoir d'offrir des services de contraception à un large éventail de prestataires. Elle permet non seulement l'accès mais la disponibilité des services. « Les données probantes et les expériences ont montré que de nombreux cadres de santé peuvent fournir des soins à des services de contraception de façon sûre et efficace. Cela doit être pris dans le contexte de chaque pays. Il faut aussi un réajustement des politiques et des lois pour permettre que les prestataires puissent assurer ces services en toute sécurité dans un cadre légal », conclut-elle ■

de façon efficace, et approprié et sûr le travail qui leur est confié », soutient-elle. Et d'indiquer que la délégation des tâches, en matière de planification familiale, est le pouvoir d'offrir des services de contraception à un large éventail de prestataires. Elle permet non seulement l'accès mais la disponibilité des services. « Les données probantes et les expériences ont montré que de nombreux

cadres de santé peuvent fournir des soins à des services de contraception de façon sûre et efficace. Cela doit être pris dans le contexte de chaque pays. Il faut aussi un réajustement des politiques et des lois pour permettre que les prestataires puissent assurer ces services en toute sécurité dans un cadre légal », conclut-elle ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Bientôt une contraception par auto injection

La situation de la planification familiale en Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée. Si bien que bientôt, le Sayana-Press, un nouveau contraceptif, sera vulgarisé. « A l'instar du diabète où les malades ont la possibilité de faire l'auto-injection, nous venons d'avoir cette possibilité de contraception moderne, une auto injection. Avec ce produit, la Côte d'Ivoire a fait un bond qualitatif », a fait savoir, hier, à l'ouverture de la réunion-bilan régionale sur la délégation des tâches dans l'offre des services de planification familiale, Dr Gnou Tanoh, directeur coordonnateur de la santé de la mère et de l'enfant. Il a, par ailleurs, expliqué que le pays s'était

fixé comme objectif l'atteinte d'un taux de prévalence en 2020 de 36%. Selon différentes sources, il est à 21% actuellement. « La dernière fois, nous étions à Cotonou et la Côte d'Ivoire a été félicitée. Nous nous étions fixé pour objectif d'atteindre 514 000 nouvelles utilisatrices, mais nous sommes au-delà de ce nombre ». Dr Gnou Tanoh a aussi expliqué que dès son arrivée, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Aka Aouélé, a soutenu la délégation des tâches. La méthode est appliquée par les prestataires à chaque niveau de la pyramide. Ils délèguent aussi bien les tâches que les compétences ■

M.-A. DJIDJE

Secteur de l'hydraulique

Les acteurs passent en revue un avant-projet de loi

Un atelier de deux jours se tient à cet effet, depuis hier, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau.



L'avant-projet de loi doit régir désormais les actions du ministère.

Les acteurs nationaux, intervenant dans la protection et la production de l'Eau potable, prennent part depuis hier à un atelier de réflexion, à l'immeuble Crrae-Umoa, au Plateau. Initiée par le ministère de l'hydraulique, à travers sa sous-direction des Affaires juridiques, cette rencontre a pour objectif d'offrir un cadre de réflexion visant à s'approprier l'avant-pro-

jet de loi (code) devant régir désormais les actions du ministère. Prévu sur deux jours (les 16 et 17 décembre), cet atelier réunit 45 participants, issus entre autres du cabinet du ministère de l'Hydraulique, des directions et services rattachés audit ministère, des directions régionales du ministère, du ministère des Eaux et Forêts, du ministère de l'Assainissement et de la salubrité, du ministère de l'Envi-

ronnement et du développement durable, de l'Onep, de la Soded, d'Ongs et d'associations de consommateurs. À la cérémonie d'ouverture, le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, était représenté par son directeur de cabinet, Lucien Tchimou. Celui-ci a indiqué que, de façon spécifique, cette rencontre a pour but de permettre aux participants de passer en revue l'avant-pro-

jet de loi, portant code de l'eau potable ; discuter la pertinence actuelle, à moyen et long terme de l'avant-projet de loi ; recueillir les observations et propositions techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs du ministère de l'hydraulique et intégrer les nouvelles approches pertinentes ainsi que les observations et suggestions s'y rapportant. Selon lui, les textes qui réglementent la gestion de l'eau potable, en milieu urbain comme rural, sont insuffisants et limités, du fait de difficultés d'application en rapport avec l'évolution rapide des besoins des popu-

lations et des comportements délictueux nouveaux. « Au regard des enjeux opérationnels, techniques, économiques et juridiques importants qu'implique la mise en œuvre de cette nouvelle vision, il apparaît impérieux de mettre sur pied un nouveau cadre ambitieux de textes. Lesquels devront être adaptés aux réalités de l'entreprise concessionnaire du service de distribution du réseau public d'eau potable et d'autres opérateurs éventuels, aux besoins et aux comportements des populations ainsi qu'aux engagements de l'État », a-t-il soutenu. Pour

sa part, le sous-directeur des Affaires juridiques, Naman Gueu Patrice, a noté qu'il s'agit, au cours de cet atelier, de recueillir les avis à l'effet d'avoir une vue presque consensuelle de la réglementation du secteur de l'eau potable. « Pour le code de l'eau potable en préparation, Monsieur le ministre de l'hydraulique a instruit la direction chargée des Affaires juridiques à l'effet que celui-ci soit le plus proche possible d'un Code qui fait déjà référence en Côte d'Ivoire », a-t-il précisé ■

CASIMIR DJEZO

Système d'information énergétique de l'Uemoa Les experts ivoiriens font le bilan pour 2019



Les participants sont invités à faire des recommandations pertinentes. (PHOTOS: DR)

La cellule ivoirienne du Système d'information énergétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Sie-Uemoa) a fait, hier, le bilan des actions menées dans la collecte des données lors du 2e séminaire annuel du genre, après celui de 2018. Les échanges ont également consisté à réfléchir sur les moyens de pérenniser le projet et d'élaborer les activités dans ce sens. Il s'est aussi agi de présenter le portail mis en place ainsi que ses mises à jour.

Représentant le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Cissé Sabati, Dg de l'Énergie, a invité les participants à faire des recommandations pertinentes, parce qu'il s'agit de données qui permettront « d'orienter les décisions politiques de développement » dans la sous-région et en Afrique. Surtout qu'« en Afrique subsaharienne, la consommation par habitant et par an - hormis l'Afrique

du Sud - est de l'ordre de 100 kilos d'équivalent pétrole contre 8000 aux États-Unis et de 4000 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ocde) », selon lui. Au dire de Cissé Sabati, il s'agit de permettre aux décideurs de corriger le paradoxe que cela représente. Puisqu'à en croire le Dg de l'Énergie, « l'Afrique produit 12,4 % du pétrole, 7 % du gaz, 4,3 % du charbon de la planète, alors que sa consommation de toutes ces ressources est respectivement de 3,4 %, 3,1 % et 0,5 % ». Et Cissé Sabati d'ajouter qu'en 2018, la Côte d'Ivoire a représenté 33 % de la production énergétique primaire de l'Uemoa avec 61 % de part de biomasse, 3 % pour l'hydroélectricité, 17 % pour le pétrole brut et 18 % pour le gaz naturel. Pour sa part, Gustave Diasou, représentant résident de la Commission de l'Uemoa, s'est félicité du dynamisme des cellules nationales du

Sie et a promis la poursuite de l'accompagnement de l'institution, notamment en les dotant de matériels informatiques. D'autant plus que le projet s'inscrit dans le cadre de la politique commune de l'espace communautaire. Les données sur le plan sous-régional indiquent une prédominance de la biomasse dans la production énergétique avec 84 % contre 8 % pour le pétrole, 7 % pour le gaz naturel, 1 % pour l'hydroélectricité et 1 % pour le charbon minéral et le solaire photovoltaïque. Quant à Romaric Ségla, représentant de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (Oif-Ifdd), il a souligné qu'en 2018, chaque habitant des États membres de l'espace Uemoa a consommé 170 kWh et que chaque ménage a consommé 25 kg de gaz et de pétrole liquéfié. Adjané Kouadio, coordonnateur du Sie-Uemoa en Côte d'Ivoire, a pris part aux travaux ■

ABOUBAKAR BAMBA

Patente transport et vignette

Les Impôts aux trousseaux des fraudeurs



Ouattara Sié Abou, directeur général des Impôts.

Ces contrôles inopinés, qui dureront jusqu'au 31 décembre 2019, se font en collaboration avec des experts de la Société ivoirienne de contrôles techniques automobiles (Sicta), et avec l'appui des forces de sécurité et de défense, et vise à vérifier le paiement effectif de la patente et de la vignette. « Depuis le début de cette opération, les parkings et les espaces aménagés ne désespèrent pas : gbaka, taxis, wòrò wòrò, véhicules personnels, camions,

cars sont immobilisés et mis en fourrière pour défaut de patente ou de vignette. De Marcory à Koumassi, en passant par Yopougon et Cocody ainsi que dans les grandes localités de l'intérieur du pays, les contrôles se déroulent de jour comme de nuit de façon inopinée », mentionne une note du service de communication de la Direction générale des impôts (Dgi). Le paiement de la patente transport s'effectue en deux tranches, en ce qui concerne les entrepreneurs de trans-

port public. Une première moitié est payée au plus tard le 1er mars et la seconde moitié, au plus tard le 20 mai. S'agissant des véhicules destinés au transport privé de biens et de marchandises, la taxe exigible est déclarée et acquittée en une fois le 15 février au plus tard. Quant à la vignette, elle se paie en une seule fois au moment de la visite technique du véhicule. Selon Bruno Kanga, directeur des Opérations d'Assiette à la Dgi, des rencontres de sensibilisation et d'information avec tous les acteurs de ce secteur ainsi qu'une large diffusion de plusieurs communiqués pour inviter les contribuables à se mettre à jour de leurs obligations fiscales ont précédé cette campagne de contrôle. La direction générale des Impôts exhorte tous les transporteurs et propriétaires de véhicules qui n'ont pas encore payé leur vignette ou la patente à le faire. Car, cette opération va s'intensifier dans les jours à venir et les véhicules saisis feront l'objet de vente aux enchères après un certain délai ■

DAVID YA

outre, exhorté l'Oipr et ses partenaires à mettre tout en œuvre pour l'achèvement de la clôture du Parc national du Banco.

Bien avant l'élaboration du plan d'activités 2020, le bilan du Progiap-Ci au terme de l'année 2019 a été présenté. Il en ressort que plusieurs projets qui participent à l'amélioration de la gestion de l'ensemble des aires protégées ont été réalisés.

Le Progiapci a été mis en



Le Dg de l'Oipr, le secrétaire général de préfecture (au centre) et les autres participants se sont engagés à trouver des solutions pour l'amélioration de la conservation des aires protégées. (PHOTO:DR)

œuvre par l'Oipr et ses partenaires dont le Fonds de l'environnement mondial (Fem) pour relancer la conservation des aires protégées face à leur dégradation au lendemain de la crise post-électorale. Ce projet vise à engager prioritairement des actions qui répondent au besoin d'améliorer la gestion des aires protégées en mettant un accent particulier sur le Parc national du Banco.

GERMAINE BONI

Le fait de votre confort au
 e l'affluence aux caisses
 ente, nous vous invitons
 bancaire pour tout retrait
 00F CFA. Seuls les retraits
 000 FCFA pourront être
 icilitera la gestion de vos
 uichets Automatiques de
 lution de même que notre
 adaptées à chaque profil
 ndront à toute demande
 qui s'y rapporte.
 e fidélité.

www.sib.ci



Société Ivoirienne
de Banque

Créateur de Bonheur

Crédit de Noël SIB 2019

FONDS DISPONIBLES EN 48 H

ENCORE DU LOURD !

Taux à partir de 7,5%*

Remboursement jusqu'à 72 mois

Jusqu'à 40% de réduction chez nos partenaires

*Offre soumise à conditions



Comptez sur nous, vous comptez pour nous

www.sib.ci

Droits d'auteur et droits voisins

Le Burida redistribue plus de 800 millions de F Cfa pour les fêtes

Les artistes sociétaires sont venus nombreux bénéficier de cette mesure exceptionnelle.



Palé Ini Flore (au micro) a rassuré les artistes que le Burida est résolument engagé à remplir sa mission pour leur bonheur à tous. (PHOTOS DR)

C'était Noël avant l'heure le 17 décembre au Bureau ivoirien du droit d'auteur (Burida) à Cocody II-Plateaux Vallons. Palé Ini Flore, directrice de la Documentation, représentant le directeur général par intérim, a procédé au lancement de la remise des chèques aux bénéficiaires de la première vague de la ré-

partitions des droits de la fin d'année 2019. « En accord avec le ministre de la Culture et de la Francophonie, il a plu à la Direction générale par intérim de mettre en place l'opération dite des répartitions de fin d'année 2019. Cette opération qui comporte trois vagues de répartition vise à faire des répartitions permettant de satisfaire

toutes les catégories de titulaires de droits d'auteur ainsi que des droits voisins, afin qu'ils puissent passer de très bonnes fêtes de fin d'année avec leurs familles respectives. C'est une opération qui, bien sûr, ne s'écarte nullement des règles de la gestion collective », a situé d'entrée la directrice de la Documentation. Cette opération, qui se

décline en trois vagues, se poursuivra jusqu'au 30 décembre. « La première vague qui s'est ouverte le 16 décembre bénéficie à environ 5 000 personnes dont 3 000 ont au moins soixante mille 60.000 Fcfa. C'est-à-dire le Smig. Monsieur Bandaman Maurice, ministre de la Culture insiste pour que les titulaires de droits ne soient pas payés en dessous du Smig. Il faut préciser que l'effectif de 3.000 ayant au moins soixante 60.000 Fcfa au cours d'une même répartition est une première dans l'histoire du Burida », a indiqué Palé Flore.

Dans cette cagnotte, les montants vont de 60.000 Fcfa à 5.097.000 Fcfa. C'est donc au total un montant consolidé à 879.439.761 millions de Fcfa qui sera payé pour cette première vague qui a pris en compte toutes les catégories de titulaires de droits membres du Burida, à savoir les titulaires de droit d'auteur : les auteurs d'œuvres littéraires, dramatiques et dramatico-musicales (Chorégraphes, humoristes, dramaturges...), musicales avec ou sans paroles, cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles et arts visuels. Et aussi les éditeurs d'œuvres littéraires, musicales avec ou sans paroles. Au titre des droits voisins, ce sont les artistes-interprètes de musique (chanteurs, cho-

ristes, instrumentistes,...), audiovisuelle (acteurs) et les producteurs phonogrammes et vidéogrammes. « La seconde vague des répartitions de fin d'année interviendra le 23 décembre. Quant à la troisième et dernière vague, elle interviendra le 30 décembre. A la fin de cette opération, ce sera environ 6 000 personnes qui recevront individuellement au moins 60 000 Fcfa », a-t-elle ajouté devant les artistes, qui ont effectué nombreux le déplacement au siège du Burida pour bénéficier de cette mesure exceptionnelle initiée par la Direction générale par intérim de la maison des artistes. ■

SERGES N'GUESSANT

Abidjan perle des lumières

François Cemejeski veut faire du Plateau un espace encore plus attractif

L'hébergeur officiel des artificiers de la 9e édition de « Abidjan perle des lumières » était, hier, face à la presse. François Cemejeski, directeur général du Pullman, a déroulé son vaste programme d'activités déployé à cette occasion pour participer, à sa façon, à la réussite de l'événement placé sous le parrainage de la Première dame, Dominique Ouattara, la marraine officielle, et qui démarrera le 23 décembre. Il porte, cette année, la touche particulière du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly.

A une semaine du lancement officiel de l'événement placé sous le thème général : « Partageons la lumière de la paix », les bouchées sont passées du simple au double. Pour François Cemejeski, l'heure était au recadrage des informations : « Il s'agit d'apporter notre part au développement de la cité à travers la culture. Et cela s'impose au nom d'un partenariat de longue date tissé entre Apoteoz et le groupe Accord. Et, depuis l'année dernière, entre Apoteoz et l'hôtel Pullman. Cette année, nous recevons tous les artificiers et toutes les personnes qui travaillent autour de l'événement, qu'il s'agisse des humoristes, des spécialistes de la décoration ou des designers. Pour nous, il s'agit de créer une ambiance festive digne de celle des grands magasins, hôtels ou centres commerciaux qui sont des lieux faits



Les artificiers, déjà sur le terrain, font montre de leur savoir-faire.

pour enregistrer un nombre important de visiteurs ».

Noël à l'africaine

Le conférencier a saisi l'occasion pour présenter la spécificité de son « marché » qui sera organisé dans la mouvance des fêtes de fin d'année, en vue de mettre en exergue la magie et la féerie de Noël, à partir du 16 décembre. Pour faire bénéficier à la commune du Plateau des œuvres des artisans locaux, ce rendez-vous épousera les couleurs d'un « marché de Noël » à l'africaine. Et sera accompagné par le traditionnel brunch, le dimanche 22 décembre. L'incroyable 31 décembre de Apoteoz sera ponctué dans ce complexe hôtelier, à partir de 15h, par une série de prestations artistiques, suivies d'un dîner d'exception, puis du spec-

tacle des feux d'artifice qui maintiendra les invités jusqu'au bout de la nuit. « Le tout, à hauteur de 250 000 FCfa par personne. C'est un package qui comprend un apéro, le dîner du 31 et le petit déjeuner pour les lève-tôt. A partir de janvier, le programme suivra son cours avec les after-work qui ont lieu tous les jeudis », précise le directeur général du complexe hébergeur officiel des artificiers. Les vendredis soir, les invités auront le temps d'apprécier les spectacles d'humoristes avec Mamane, humoriste de Rfi et les rendez-vous du Gondwana. Les arts visuels seront aussi présents à partir du mois de janvier, où la structure dirigée par François Cemejeski recevra les œuvres de différentes galeries telles que LouiSimone Guirandou, Cécile Fakhouri ou Donwahi ■

BRIGITTE GUIRATHE

La magie des galeries

5 AU 31 DÉCEMBRE

Venez participer ce mois décembre à des moments magiques aux GALERIES PEYRISSAC. La magie aux GALERIES PEYRISSAC c'est des promotions et des nouveautés sur toutes nos familles d'articles ART DE LA TABLE, CUISINE, LINGE DE MAISON, ARTICLE DECO, CADEAUX, GROS ELECTROMENAGER et PETIT ELECTROMENAGER. Venez avec vos enfants lors de nos réceptions magiques avec face painting et café offerts

Ouverture exceptionnelle de votre magasin du Plateau de 10H00 à 17H00 LE DIMANCHE 08, 15, 22 ET 29 DÉCEMBRE 2019
Pour tout achat de 100.000 FCFA et plus, un cadeau vous sera offert les dimanches du mois de Décembre.

Les réceptions magiques avec face painting et café offerts

VENDREDI 06, SAMEDI 07, DIMANCHE 08
VENDREDI 27, SAMEDI 28, DIMANCHE 29
DÉCEMBRE 2019

Galeries Peyrissac, Plateau, rue du commerce de 08H30 à 17H00 du lundi au samedi

Galeries Peyrissac, Riviers 3, rond-point d'Alébra de 09H00 à 17H00

Réceptions spécial Noël

SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019
Galeries Peyrissac, Riviers 3, rond-point d'Alébra de 09H00 à 17H00

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 2019
Galeries Peyrissac, Plateau, rue du commerce de 09H00 à 17H00